

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

■ L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Le MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 0006065

71980 *Carrie*

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1735 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : A. T. RAMI Bouchaib

Date de naissance : 02/06/1951

Adresse : 35, Rue de Saigon Aljada

Tél. : 06 66 19 86 21 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Asmae MEZIAI
Médecine Générale
274, Lotissement Haj Faten
Lissasfa - Casablanca
Tél : 05 22 93 29 63
INPE : 091194779

Date de consultation : 22/02/2021

Nom et prénom du malade : AMRAM Bouchaib Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dermie à goutte

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 20/02/2021

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS
M 24/02/2021
N. BOUKAR
ACCUEIL

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° M21-006065

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 1735

Nom de l'adhérent(e) : AMRAM Bouchaib

Total des frais engagés :

Date de dépôt : 20/02/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/02/2021	h		200,00 DH	Dr. ASMAE EL HAJI Médecine Générale 174, Lotissement Haj Fath Lissasfa Casablanca Tél : 05 22 93 29 63 INPE : 091194779

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HAY LARACHE Dr KHALID Lotis Essamina INPE : 02009800	22-02-2021 09-03-2021	7.350

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{r} 25533412 \quad 21433552 \\ 00000000 \quad 00000000 \\ \hline D \quad \quad \quad G \\ 00000000 \quad 00000000 \\ 35533411 \quad 11433553 \\ \hline B \end{array} $			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le : 22/02/2021

9²

Borweiss

AMRANI

9830 x 3
29490
Physical

Ap

ji

23/10 x 3
6930
Physical

Ap

ji

17900 x 3
5300
Physical

Ap

ji

17900 x 3
5300
Physical

Ap

ji

الحاج فاخ (قرب سوق الحاج فاخ) - ليساسفة

274, Lotissement Haj Fateh (près du Marché Haj Fateh) - Lissasfa

GSM : 06.61.62.22.61 - المحمول : 05.22.93.29.63

الهاتف : 05.22.93.29.63

98,30

98,30

P.P.V

UT. AV: 30 20 34 23 10
LOT N°: 1298250 23,10

P.P.V
23 10
23,10

UT. AV: 18 20 23 23 10
LOT N°: 1297036 23,10

P.P.V
23 10
23,10

LOT 0001043
EXP 10/22
PPV 179DH00

LOT N°: 1001835
EXP: 12/2022
PPV: 94DH00

LOT 0001038
EXP 01/23
PPV 94DH00

LOT 0003361
EXP 04/23
PPV 94DH00

PPV: 216DH00

PPV: 215DH00

7500

Complete reply

2

✓ M

Dr. Asmae MEZIATI
Médecine Générale
74, Lotissement Haj Fateh
Lissasfa - Casablanca
Tél : 05 22 93 29 63
fax : 05 22 94 4779

Casablanca, le : 02/03/2021

Mme AMRANI Bousheïb

D₃ - NORM phs

10 phs / i

2950

Lot:
A consommer
avant le:
PPC: 79,50 DH

200793

12/2023

PHARMACE HAJ LAMARCHÉ
DI M'ABDOUT E-khay
Lotis Essalama lot 869
OUJDA - Té : 0522.12.800
INPE: 091194779

Dr. Asmae MEZIATI
Médecine Générale
274, Lotissement Haj Fateh
Lissasfa - Casablanca
Tél : 05 22 93 29 63
INPE : 091194779